



**HAL**  
open science

## Assistance à l'identification et à la préparation d'inscriptions au Patrimoine mondial: retours d'expériences en Afrique

Thierry Joffroy, Bakonirina Rakotomamonjy, Sébastien Moriset

### ► To cite this version:

Thierry Joffroy, Bakonirina Rakotomamonjy, Sébastien Moriset. Assistance à l'identification et à la préparation d'inscriptions au Patrimoine mondial: retours d'expériences en Afrique. Patrimoine mondial de l'UNESCO: enjeux et opportunités; Séminaire du 6 novembre 2018, Département des affaires européennes et internationales de la Direction générale des patrimoines du Ministère de la Culture; État-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger (EMSOME) du Ministère des Armées., Nov 2018, Paris, France. 11 p. hal-02900303

**HAL Id: hal-02900303**

**<https://hal.science/hal-02900303v1>**

Submitted on 16 Jul 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Patrimoine mondial de l'UNESCO : Enjeux et opportunités

Séminaire du 6 novembre 2018, Ecole Militaire, Paris

### Assistance à l'identification et à la préparation d'inscriptions au Patrimoine mondial : retours d'expériences en Afrique

Thierry Joffroy, Bakonirina Rakotomamonjy et Sébastien Moriset

CRATerre - AE&CC - ENSA Grenoble – Univ. Grenoble Alpes

#### Introduction

Malgré les efforts menés pour améliorer la représentativité et donc la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial depuis les années quatre-vingt-dix par les Etats parties, l'UNESCO et ses organismes consultatifs<sup>1</sup>, l'Afrique subsaharienne reste largement sous-représentée comparativement aux autres régions du monde. En effet, celle-ci ne compte à ce jour que 95 biens inscrits soit un peu moins de 9 % du nombre total des biens de la liste, alors que 20% du nombre des pays adhérents de la convention sont africains. En utilisant différentes sources d'information et aussi l'expérience de terrain de CRATerre depuis 1992 en matière d'*Assistance préparatoire*<sup>2</sup> qui a conduit à l'inscription, entre autres, de 11 biens africains sur la Liste du patrimoine mondial, nous tentons ici de proposer une analyse de la situation et de faire quelques propositions de mesures et actions concrètes qui permettraient d'améliorer la représentativité de l'Afrique.

#### Un patrimoine méconnu, pourtant remarquable à plusieurs titres

Si quelques biens majeurs comme ceux de Tombouctou, Djenné, l'île de Gorée ou encore Great Zimbabwe font depuis longtemps partie des sites mythiques de la planète et ont été intégrés très tôt à la liste du patrimoine mondial, ceux-ci ont quelque peu occulté la présence d'autres biens africains non moins remarquables. Cette préoccupation a bien été prise en compte au début des années 1990 qui verra lancée la Stratégie globale de l'UNESCO (1994-2004)<sup>3</sup>. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées en Afrique avec pour résultat plus d'adhésions à la convention de 1972, mais aussi et surtout des travaux menés sur les spécificités culturelles africaines avec notamment une meilleure mise en valeur de formes sortant des schémas classiques, privilégiant le monumentalisme et les villes historiques notamment. Ces travaux bien illustrés par l'exposition dirigée par Galia Saouma Forero et la publication qui en a été tirée, *Africa revisited*, allaient ouvrir la voie vers la reconnaissance de biens d'une autre nature, avec notamment ceux dits « associatifs » pour lesquels l'aspect immatériel prend le dessus sur l'aspect matériel, et les paysages culturels, qui sont des « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature », une catégorie peu couverte dans la liste du patrimoine mondial alors qu'elle est déjà désignée à l'Article 1 de la Convention de 1972.

---

<sup>1</sup> ICOMOS, ICCROM et UICN

<sup>2</sup> Assistance préparatoire est l'expression générique utilisée par l'UNESCO pour les assistances techniques apportées aux Etats parties pour la préparation de dossier de nomination à la Liste du patrimoine mondial.

<sup>3</sup> Pour plus d'information : <https://whc.unesco.org/fr/strategieglobale/>

Dans un article relatant cette expérience (Saouma-Forero, 2006), Galia Saouma Forero<sup>4</sup> exprime :

*À mesure que les découvertes faites lors de ces ateliers étaient disséminées dans toute la région subsaharienne, la spécificité du patrimoine africain s'est peu à peu imposée à l'esprit de chacun. Le défi qui consistait à réconcilier la vision que les communautés pouvaient avoir de leur propre patrimoine avec les valeurs universelles contenues dans la Convention a ouvert de nouvelles perspectives, propres à nourrir la réflexion et l'action. Les experts n'ont eu de cesse de démontrer que le patrimoine africain englobait les paysages culturels, les sites sacrés et l'architecture traditionnelle – qui n'est pas forcément monumentale –, et que la conservation devait être envisagée sous un jour nouveau, en prenant en considération la connaissance et les savoir-faire locaux et en résolvant les problèmes de gestion avec les personnes qui avaient assuré la conservation de ces biens jusqu'alors.*

En plus des biens de type « monument » largement présents en Afrique, mais parfois laissés de côté par les Etats du fait de leur connotation culturelle « externe », liée à des pratiques commerciales ou coloniales, une multitude de biens illustrant les spécificités africaines allaient pouvoir être nommés puis inscrits. Par ailleurs, l'élaboration du Document de Nara<sup>5</sup> (ICOMOS, 1994) a mis en place les conditions de la reconnaissance de leur gestion traditionnelle et la considération potentiellement positive de leur aspect « vivant » et souvent « évolutif ». Cela allait faciliter l'accession de certains biens à la prestigieuse liste.

### **De premières avancées issues notamment du programme *Africa 2009***

Le programme *Africa 2009* initié par Galia Saouma Forero et conçu avec l'appui de CRAterre puis coordonné par l'ICCROM à partir de 1998 en partenariat avec les institutions en charge du patrimoine en Afrique n'avait pas pour vocation première de faciliter les inscriptions au Patrimoine mondial. Toutefois, ses objectifs de renforcement de capacités et de mise en place de conditions favorables à la bonne conservation du patrimoine culturel immobilier en Afrique allaient pouvoir contribuer à améliorer la qualité des propositions d'inscription. Par ailleurs, les orientations fermement arrêtées avec les Directeurs du patrimoine culturel des 44 pays concernés, vers une meilleure intégration de cette conservation dans des perspectives de développement durable et au bénéfice des populations locales, amenèrent à développer des méthodologies de terrain pragmatiques débouchant sur l'établissement de divers systèmes de cogestion entre les institutions nationales et les parties prenantes locales.

Naturellement, cette réflexion amena à une prise en compte holistique des biens patrimoniaux considérés, menant à une mise en relation forte entre les biens et leurs différentes composantes, leur évolution dans le temps, et leur mode de gestion traditionnel – des principes et méthodes qui se sont avérés très utiles lorsque la question de faciliter l'élaboration de dossiers de nomination fut posée. Ce processus démarra dès l'an 2000 avec un appui apporté au *Department of Antiquities and Museums* de l'Ouganda pour la nomination des Tombes des rois du Buganda à Kasubi (fig.1). Aux côtés de l'équipe nationale, *Africa 2009* permit de mobiliser Thierry

---

<sup>4</sup> Galia Saouma Forero était alors Responsable adjointe du Bureau Afrique du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

<sup>5</sup> Le Document de Nara sur l'Authenticité a été rédigé par les 45 participants issus du monde entier invités à la Conférence de Nara sur l'Authenticité dans le cadre de la Convention du Patrimoine Mondial qui s'est tenue à Nara, Japon du 1 au 6 novembre 1994.

Joffroy et Sébastien Moriset de CRAterre ainsi que Joseph King de l'ICCROM qui purent ainsi vérifier en conditions réelles la validité des méthodologies d'approche participatives pour la définition et la qualification de biens culturels complexes<sup>6</sup> et surtout explorer les possibilités de concilier de façon pertinente les avantages et inconvénients respectifs des systèmes de gestion institutionnels « classiques » et « coutumiers ».



Fig. 1, Tombes des rois du Buganda à Kasubi, Ouganda, édifice principal, Photo : S. Moriset

Des leçons peuvent être tirées de cette expérience qui s'avéra positive<sup>7</sup> pour la réalisation d'autres projets situés<sup>8</sup> du programme *Africa 2009* ayant pour vocation la préparation de dossiers d'inscription d'autres biens. Ceci fut le cas pour une dizaine de biens dont certains apportèrent de réelles nouveautés en ce qui concerne la diversité et donc la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, comme par exemple la forêt sacrée d'Osun-Osogbo (Fig. 2) au Nigéria<sup>9</sup>, ou le Koutammakou (Fig. 3) au Togo<sup>10</sup>. Couronnées de succès, ces initiatives allaient ouvrir la porte à d'autres initiatives ambitieuses, comme celle de la nomination du Delta du Saloum et du Pays Bassari au Sénégal<sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> Les Tombes des rois du Buganda à Kasubi sont un bien complexe qui comprend des attributs à la fois culturels et naturels, mobiliers et immobiliers et qui reste vivant, non seulement habité, mais aussi lieu de très nombreuses cérémonies et pratiques rituelles, quasiment quotidiennes, gérées à divers niveaux de la famille royale et des différents groupes ethniques que comprend le Buganda.

<sup>7</sup> Les Tombes des rois du Buganda à Kasubi ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2001 selon les critères (i) (iii) (iv) et (vi).

<sup>8</sup> Le programme Africa 2009 comportait deux volets principaux, le Projet Cadre et les Projets Situés, ces derniers qui visaient à tester des méthodes de conservation en direct sur une sélection de biens, étant réalisés par les institutions nationales avec l'appui de CRAterre.

<sup>9</sup> La forêt d'Osun Osogbo a été inscrite en 2005, au titre des critères ii, iii et vi.

<sup>10</sup> Le Koutammakou a été inscrit en 2004, au titre des critères v et vi.

<sup>11</sup> Delta du Saloum, inscrit en 2011 au titre des critères iii, iv et v ; Pays Bassari, inscrit en 2012 au titre des critères iii, v et vi.

Au-delà du succès de ces *projets situés*, suivant le principe adopté par le programme *Africa 2009* d'allers-retours entre les *projets situés* et le *projet cadre*, toutes ces nouvelles expériences continuèrent d'alimenter et d'enrichir les contenus des programmes de formation. Outre une large part du cours annuel (3 mois) portant sur l'élaboration d'un plan de gestion pour un site support – dont certains furent utilisés par la suite pour des propositions d'inscription<sup>12</sup> –, un cours technique fut organisé au Rwanda du 2 au 27 juillet 2007, portant spécifiquement sur l'élaboration des propositions d'inscription de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial.



*Fig. 2, La forêt sacrée d'Osun Osogbo, Nigéria. Photo : T. Joffroy*

---

<sup>12</sup> Notamment le cas de Fort Jesus au Kenya inscrit en 2011 au titre des critères ii et v, ou de quelques-uns des biens de « La route de l'esclave au Bénin » dont le dossier de nomination est toujours en cours d'élaboration.



Fig. 3, Le Koutammakou, un paysage culturel unique au Togo, Photo : T. Joffroy

La structure, les méthodes pédagogiques et les contenus de ce cours furent par la suite repris dans le cadre de l'initiative continentale devant prendre le relais d'*Africa 2009*, le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain (AWHF), lancé en 2006. Ainsi, outre quelques *Assistances préparatoires* individuelles qui sont attribuées aux états parties africains de la convention de 1972, depuis 2008 AWHF organise des cours entièrement dédiés à la question de l'élaboration de dossiers de nomination, à l'instar du programme *Africa 2009*, alternativement en français et en anglais.

En parallèle, l'UNESCO, sollicitant pour cela l'expertise de ses institutions consultatives (ICROM, ICOMOS et UICN), publiait en 2010 un manuel de référence, revisité en 2011 (UNESCO, 2011) qui, entre autres contenus et conseils très pragmatiques, reprend nombre d'exemple africains, avec référence faite à plusieurs exemples réalisés par le programme *Africa 2009* qui avaient fait l'objet de pratiques expérimentales et d'efforts particuliers en matière de réflexivité et de capitalisation.

### La situation actuelle<sup>13</sup>

Si les efforts faits au cours des deux dernières décennies ne manquent pas d'avoir eu un impact positif avec plusieurs inscriptions effectives de biens africains à la liste du patrimoine mondial, le résultat en termes de rééquilibrage reste assez décevant. Depuis 2011, soit sur ces sept dernières années, seulement quatorze nouveaux biens ont été inscrits, se répartissant ainsi :

- . 7 biens culturels
- . 6 biens naturels
- . 1 bien mixte

---

<sup>13</sup> Source : statistique mises à jour régulièrement par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO disponible à : <http://whc.unesco.org/fr/list/stat>

Dans ce même temps, quatre nouveaux pays ont inscrit leur premier bien ce qui a permis de faire passer de treize à neuf le nombre de pays qui ne disposent d'aucun bien inscrit (Burundi, Comores, Djibouti, Guinée Equatoriale, Guinée Bissau, Liberia, Rwanda).

Ainsi, l'Afrique subsaharienne compte aujourd'hui quatre-vingt-quinze biens dans trente-cinq pays (sur les quarante-quatre que compte la région) ce qui lui donne un taux de représentativité de 8,7 % ce qui reste très faible puisque cette région compte près du quart du nombre de pays adhérents à la convention de 1972. Il faut toutefois noter que cette proportion reste supérieure à celle que l'on peut calculer pour les pays arabes qui n'est que de 7,7 %. (Voir tableau ci-dessous, Fig. 4).

Régions▼	Culturel	Naturel	Mixte	Total	%	États parties avec des biens inscrits
Afrique	52	38	5	95	8.70%	35
Amérique latine et Caraïbes	96	38	7	141 *	12.91%	28
Asie et pacifique	181	65	12	258 *	23.63%	36
Europe et Amérique du nord	440	63	11	514 *	47.07%	50
États arabes	76	5	3	84	7.69%	18
Total	845	209	38	1092	100%	167

Fig. 4. Nombre de biens inscrits au Patrimoine mondial classés par nature et par région – situation en 2018.

Mais ce qui finalement est le plus gênant est qu'il n'y a pas non plus de phénomène de rattrapage. En effet, le rythme des inscriptions pour la région ne dépasse pas les deux biens par an pour une moyenne du nombre total de nouveaux biens inscrits chaque année qui se situe autour d'une vingtaine. Au-delà, ces chiffres cachent une situation assez diversifiée avec une moyenne par pays de 2,7 biens, et même de 2,15 si l'on considère l'ensemble des quarante-quatre pays. Certains pays sont très en avance par rapport aux autres, avec en tête, l'Afrique-du-Sud avec 10 biens ; puis le Kenya, le Sénégal et la Tanzanie avec 7 biens ; la RDC et le Zimbabwe, 5 biens ; le Mali, 4 biens ; puis Madagascar, le Niger et l'Ouganda, avec 3 biens.

### **Les freins au processus vers une meilleure représentativité**

Si l'on se réfère aux présentations faites lors des premiers cours organisés spécifiquement au bénéfice des professionnels africains (Africa 2009, AWHF), puis à ce qui est constaté actuellement par les mêmes acteurs, on constate une faible évolution de la dynamique de dépôt de propositions d'inscription par les Etats africains. La situation perdure avec pour caractéristique un trop faible nombre de dossiers qui sont finalisés chaque année pour être déposés à temps au Centre du patrimoine mondial, mais aussi des manques au niveau des dossiers reçus qui mènent à des difficultés rencontrées dans la suite du processus, parfois même ne permettant pas à la proposition de passer la toute première étape, celle de la vérification de la conformité technique du dossier.

Comme principaux défauts des dossiers proposés par les Etats africains reçus par l'UNESCO, on doit noter :

- . Cartographie déficiente à la fois en matière de précision du contenu (délimitation des zones principale(s) et zone(s) tampon) et de présentation (échelle, qualité graphique) ;
- . Manque de précision dans la rédaction de l'argumentation pour les critères choisis ;
- . Manque de relation faite entre les critères et les attributs du bien qui les portent ;
- . Focalisation sur l'immatériel au détriment de la description du matériel : les attributs porteurs de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) ;
- . Faiblesse des analyses comparatives avec manque de références parfois déjà au niveau national, mais aussi continental et surtout avec des considérations plus larges à l'échelle globale ;
- . Maladresses de présentation de l'état de conservation et dans les argumentaires quant à la satisfaction des critères d'authenticité et d'intégrité ;
- . Manque ou faiblesse des textes en ce qui concerne la protection juridique et / ou traditionnelle ;
- . Faiblesse et/ou manque de crédibilité du système de gestion en place ou proposé.

En résumé, les dossiers de proposition d'inscription ne permettent pas de bien faire prendre conscience de la VUE des biens proposés, à la fois dans les choix faits en termes de contenus et d'argumentation, mais aussi avec des mises en forme peu valorisantes (choix des illustrations, qualité générale de la présentation du dossier).

En se basant sur l'expérience de CRAterre en matière d'assistance préparatoire, on peut faire d'autres constats en matière d'opérationnalité des équipes nationales que ce soit sur le terrain ou pour préparer le dossier lui-même. Les principaux sont :

- . difficultés à mobiliser l'élite des experts nationaux souvent déjà débordés par les tâches administratives qui leur incombent ;
- . difficultés à constituer des équipes pluridisciplinaires :
  - . Historiens / archéologues
  - . Sociologues / anthropologues
  - . Architectes / urbanistes
  - . Droit / gestion.
- . des conflits d'intérêts (institutionnels/ universitaires) qui freinent les efforts faits par certains bons professionnels ;
- . manque de moyens pour aller sur le terrain (ou sous-estimation des besoins) et y passer le temps véritablement nécessaire (concertation, cartographie, délimitation, ...)
- . manque de moyens pour mobiliser l'expertise complémentaire à celle existante (architectes, urbanistes, cartographes, ...)
- . manque d'appui national avec une difficulté trop récurrente à convaincre les décideurs de l'intérêt d'investir des moyens nationaux dans l'élaboration de dossiers de nomination / et aussi pour mettre en place des conditions préalables en termes juridiques et règlementaires (au niveau national, local, coutumier) et de gestion / administration des biens.



Parfois il semble aussi que les difficultés tiennent plus à la pertinence des choix stratégiques au niveau des pays. Ainsi les priorités de présentation des sites ne tiennent pas forcément compte de la difficulté potentielle liée à la nature même du bien (biens en série / paysages culturels de grandes dimensions, prééminence des aspects immatériels, etc.). Il est ici à noter que certaines des recommandations / pressions d'experts externes n'ont pas toujours aidé (vision idéaliste, projections, tendance à pousser à faire mieux qu'ailleurs, notamment sur les questions d'immatériel et de participation, ...).

Enfin, malgré tous les efforts déployés en matière d'information, la compréhension générale du processus en lien avec les enjeux internationaux reste probablement trop faible et surtout insuffisamment partagée dans l'environnement institutionnel des Directions du patrimoine. Cela peut amener à trop de confiance en l'importance présumée du bien au niveau international et à un manque de conscience partagée de l'importance qui doit être donnée aux dispositifs à mettre en place en matière de protection, de gestion et de capacité technique d'intervention, qui sont nécessaires pour rendre crédible une proposition d'inscription. On constate aussi un manque de conscience de l'urgence face à des processus rapides d'évolution de la société et donc des conditions de conservation des biens nationaux, y compris face au changement climatique. Tout cela débouche sur des politiques nationales affichées, mais trop rarement suivies d'effet en matière d'engagement et de facilitation pour mettre à disposition les nécessaires moyens humains et financiers, avec encore trop souvent en toile de fond l'idée que : Patrimoine mondial = responsabilité internationale.

### **Succès et limites des soutiens internationaux**

Hormis ceux présentés par l'Afrique du Sud et le Kenya, l'ensemble des biens inscrits ces dernières années ont bénéficié d'un processus d'assistance technique pour la préparation des dossiers de propositions d'inscription. Celle-ci n'a parfois été qu'indirecte, via de la formation (Africa 2009, AWHF), mais plus souvent directe via les fonds spécifiques disponibles au niveau de l'UNESCO, de AWHF ou dans certains cas dans le cadre de coopérations bilatérales.

De fait, un accent très fort est mis sur la formation, ou plutôt sur un renforcement des capacités des agents des Directions nationales du patrimoine, avec dans certains cas (notamment AWHF), une tentative de suivi individualisé sur les projets de nomination des pays d'où les participants aux cours sont issus. Mais force est de constater que la formation n'est pas une activité totalement satisfaisante en rapport avec les besoins effectifs des experts nationaux pour réaliser le travail sur le terrain et pour la constitution même des dossiers, y compris en matière de conditions préalables nécessaires (juridique, gestion) pour rendre crédibles leurs dossiers.

Effectivement, des difficultés sont rencontrées à divers niveaux pour adapter les recommandations générales de façon spécifique. Parmi celles-ci, les principales sont :

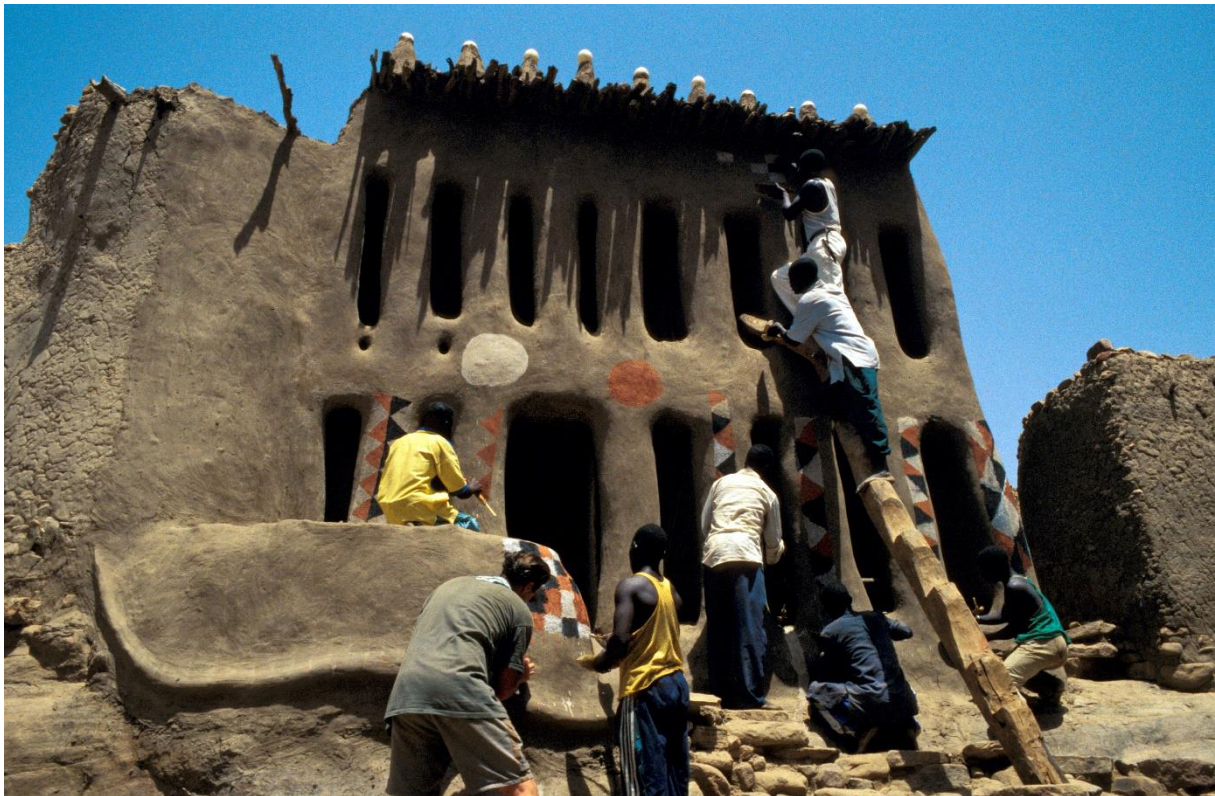
- . une grande variété de biens (nature, nombre, localisation, statut traditionnel, ...) rendant indispensables des adaptations et un important travail sur le terrain, à la fois de caractérisation, mais aussi de mobilisation et de concertation avec les détenteurs traditionnels ;
- . un manque de capitalisation des expériences vécues sur le terrain qui, dans certains cas, amène un manque de pragmatisme ou d'applicabilité potentielle de certaines méthodologies enseignées ;
- . de vraies difficultés pour composer des équipes opérationnelles rassemblant efficacement l'ensemble des compétences nécessaires, sachant qu'un ou deux professionnels aux capacités renforcées ne constituent pas cette équipe pluridisciplinaire ;
- . de façon assez généralisée, un manque d'architectes et d'urbanistes qui peuvent être chargés de la préparation de relevés, cartes et de faire des propositions de zones et zones tampons, et des

professionnels à qui puissent aussi être confiée l'élaboration des textes de protection et de systèmes crédibles de gestion.

Tous ces points étant aussi liés à la question du financement, on ne peut pas oublier qu'il est indispensable de renforcer les capacités pour convaincre d'obtenir des moyens plus adaptés, sans toutefois que cela n'occulte le besoin primordial de la mobilisation de compétences idoines, l'argent et les moyens techniques ne pouvant pas non plus tout résoudre.

### ***La représentativité de l'Afrique : atouts, risques et pistes***

L'Afrique possède un patrimoine riche et varié, souvent véritablement exceptionnel. Cela avait déjà bien été mis en valeur lors des travaux réalisés dans le cadre de la *Stratégie globale* qui proposait alors de mieux prendre en compte les continuités des traditions et les paysages associatifs avec des cas devenus uniques au monde du témoignage fort des liens qui existent entre patrimoine matériel et immatériel, mobilier et immobilier et le cadre naturel des établissements humains en Afrique.



*Fig. 4, Entretien traditionnel du temple d'Arou, Falaise de Bandiagara, Mali. Photo : L. Cissé*

Toutefois, dans un contexte global d'évolution rapide des échanges (NTIC) et de diffusion de modèles culturels occidentaux, les modes de vie évoluent de plus en plus vite ce qui représente un risque pour les pratiques immatérielles (fig. 4) qui sont souvent entièrement nécessaires à la bonne protection (gestion coutumière) et conservation des sites concernés (savoir-faire, organisation collective). Ceci pourrait affecter certains des paysages culturels les plus sophistiqués qui sont soumis à une pression économique et qui entraînent aussi une évolution de la réparation démographique au profit des centres urbains et donc des Paysages urbains historiques et aussi de nombreux monuments qui sont un important potentiel de patrimoine pour l'Afrique qui ne peut être délaissé.

Dans une perspective de conservation et de mise en valeur de tous ces patrimoines au profit d'une meilleure représentativité de l'Afrique, mais aussi au bénéfice du développement local et du bien vivre des populations, il est indispensable que les efforts soient non seulement poursuivis mais aussi renforcés. Il faut aussi agir plus vite, au risque de voir nombre de biens du patrimoine africain disparaître et avec eux, un pan important de la diversité culturelle de notre planète.

Dans cette perspective, il serait utile de réfléchir à une véritable stratégie internationale qui, dans un premier temps, pourrait cibler une liste précise et ce en fonction de priorités à poser en terme de pays, de nature des biens, et aussi d'urgence à intervenir. En termes d'actions concrètes pourraient aussi être retenues quelques-unes des idées suivantes :

- . un élargissement des efforts de diffusion d'information y compris au sein des universités africaines avec le lancement de travaux de documentation pouvant être menés par les étudiants avec un encadrement idoine ;
- . des actions de renforcement de capacités elles-aussi plus ciblées en fonction des besoins concrets au niveau des pays / biens considérés
- . un renforcement de capacités en termes d'assistance technique au montage de proposition d'inscription qui couvre les besoins quantitatifs, qualitatifs et les complémentarités devant être apportées aux consortiums existants ;
- . l'élaboration d'un guide technique spécifiquement adapté aux typologies africaines de Patrimoine et aux conditions institutionnelles spécifiques d'élaboration des dossiers
- . le renouvellement d'une (des) campagne(s) à l'attention des gouvernements (Présidences, Ministères de la culture), auprès des ou par les organisations Africaines : OUA, CEDEAO, CEEAC, SADEC, EAC, etc.

Le prochain exercice de *Rapport périodique* pour l'Afrique doit avoir lieu en 2019-2020. Celui-ci va représenter une opportunité unique pour imaginer la préparation d'un programme stratégique d'ensemble qui, enfin, permettrait de passer à la vitesse supérieure, vers cette indispensable meilleure reconnaissance et présence du Patrimoine africain au sein de la prestigieuse Liste du patrimoine mondial.

#### Bibliographie :

Joffroy, Thierry, 2011, *Africa 2009 : Projets situés. 10 ans d'expérience de terrain – 10 years of field experience, 1998-2000*. Grenoble : CRATerre-EAG.

Rakotomamonjy Bakonirina, 2010, *Africa 2009, Conservation du patrimoine culturel Immobilier en Afrique sub-saharienne, Bilan final*, ICCROM , Disponible sur : <https://craterre.hypotheses.org/206> (consulté le 6 janvier 2019)

SAOUMA-FORERO, Galia, MUNJERI, Dawson, PRESSOUYRE, Léon, 1998. *Africa revisited: nouveaux regards sur l'Afrique* [en ligne]. Paris : UNESCO. 36 p. Disponible sur : < <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000149319?posInSet=1&queryId=4547a658-34e1-4d8c-9be6-1694fc503c41> > (consulté le 15 janvier 2019).

Saouma-Forero Galia, 2006, *Africa 2009 : l'histoire d'une prise de pouvoir*, in MUSEUM International N° 229 / 230, Mai 2006, Disponible sur : [www.unesco.org/culture/museum/MI22930.pdf](http://www.unesco.org/culture/museum/MI22930.pdf) (Consulté le 27.12.2018).

AWHF, Rapports annuels, Disponibles sur : [www.awhf.net](http://www.awhf.net) (Consulté le 27.12.2018).

ICOMOS, 1994, *Document de Nara*, Disponible sur : <https://www.icomos.org/fr/a-propos-de-licomos/les-comites/les-comites-scientifiques-internationaux/liste-des-comites-scientifiques-internationaux/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/186-document-de-nara-sur-lauthenticite> (Consulté le 27.12.2018).

UNESCO (2011) Guide « *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial* », Deuxième édition, Disponible sur : <https://whc.unesco.org/fr/activites/643/> (Consulté le 27.12.2018).

UNESCO, Centre du patrimoine mondial, Rapports périodiques (Afrique) de 2001 et 2011, Disponible sur : <http://whc.unesco.org/fr/activites/849> et <http://whc.unesco.org/fr/activites/852> (consulté le 6.01. 2019)